



# UNION DES ARTISTES

## Recours de Playright au Conseil d'Etat

Chers membres,

Suite à la newsletter qui vient de vous être envoyée, sachez que vous pouvez également vous joindre à une seconde action en justice menée par Playright (la société de gestion de droits des artistes interprètes) auprès du Conseil d'Etat.

En effet, Playright introduira ce mercredi un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat, visant les mesures de fermeture de la Culture imposées par le gouvernement fédéral, estimant avoir des arguments suffisants pour le mener à bien.

Ce recours sera effectué en son nom propre, mais Playright souhaite également y **inclure des artistes dont les activités ont été annulées** (entre le 26 décembre 2021 et le 28 janvier 2022)

### **Ce qu'il faut savoir**

- Playright se chargera de l'intégralité des coûts engendrés par la procédure.
- Les artistes qui s'y joignent doivent avoir subi une annulation de travail entre les dates précitées.
- Il faut envoyer un e-mail à [c.vanvaerenbergh@playright.be](mailto:c.vanvaerenbergh@playright.be), avant **ce mercredi 10h**, reprenant :
  - Vos données personnelles
  - La liste des annulations subies entre le 26 décembre 2021 et le 28 janvier 2022
  - Les revenus perdus
  - Joindre des justificatifs

Nous continuerons à nous battre contre ces mesures injustes, sur le terrain, en justice et par d'autres actions si nécessaire.

L'Union fait la force des artistes !

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Union des Artistes.

[Se désinscrire](#)



